



## Déclaration préalable des élus de la FSU au CSASD du 14 mars 2024



Madame la Directrice Académique,  
Mesdames Messieurs les membres du CSASD,

Nous ne saurions ouvrir cette instance sans adresser nos sincères remerciements aux services de la DOS pour leur travail de préparation des documents, la clarté des réponses apportées en GT et le dialogue de gestion avec les chefs d'établissements entre le GT et le CSA qui aura permis, nous l'espérons, de prendre en compte les propositions des élus des personnels en vue d'améliorer le projet présenté en groupe de travail.

Notre département a connu les 6 et 7 mars derniers une mobilisation inédite par son ampleur, rassemblant dans des actions diverses plusieurs centaines de personnels avec le soutien des parents d'élèves. Tous ont exprimé leur colère face au manque de moyens dans l'Éducation Nationale, et surtout leur refus du plan 'Choc des savoirs', qui heurte profondément dans ses valeurs l'ensemble de la communauté éducative.

Dans le même temps, d'autres mobilisations avaient lieu notamment dans d'autres départements d'Ile de France, contraignant la Ministre de l'Éducation Nationale à annoncer un premier recul sur la mise en place des groupes de niveaux. Dès le lendemain, le Premier Ministre semblait revenir sur ces déclarations, réaffirmant que « *les groupes de niveau étaient et restent une très bonne idée* ». Il évoquait un système dérogatoire avec un retour en classe entière ponctuel, qui entraînerait, en réalité de telles complexités dans la constitution des emplois du temps qu'il serait impossible à mettre en place. "*Groupes de besoin*", ou "*groupes de niveaux*", le flou artistique est savamment entretenu un temps au gré des déclarations de la Ministre de l'Éducation Nationale et du Premier Ministre, est désormais dissipé. Gabriel Attal déclarait hier dans un entretien accordé à l'AFP que le groupe de niveau serait "la règle" sur "les trois quarts de l'année au moins", et la classe "l'exception", pour l'enseignement des mathématiques et du français en sixième et cinquième l'an prochain. Le Premier Ministre demeure sourd à la colère de la quasi totalité de la communauté éducative qui rejette le projet rétrograde d'une école du tri social et scolaire, qui, outre les groupes de niveaux, érige le DNB en barrage pour accéder au lycée avec les constitutions des classes prépa lycées, et cherche à restreindre la liberté pédagogique des enseignants par l'imposition de d'évaluations standardisées et de manuels labellisés.

Madame la Directrice Académique, nous relevons avec satisfaction votre changement de ton, et l'écoute de la colère des personnels qui a été la votre lors de l'audience de jeudi 7 mars dernier. Mais cette écoute ne doit pas être une simple façade, face à une mobilisation d'ampleur, et doit rester intacte dans la durée. Nous ne pouvons que regretter que les établissements reçus en audience individuelle n'aient pas reçu la même écoute de la part de la Direction Académique. Nous vous demandons maintenant de faire part à M. Le Recteur et Mme la Ministre de l'Éducation Nationale du rejet unanime par l'ensemble de la communauté éducative du projet d'école rétrograde que le gouvernement cherche à toute force à imposer. Alors que les textes réglementaires sur l'organisation des enseignements aux collègues et le retrait de la 26ème heure cours en 6ème ne sont pas encore parus, nous continuons de demander l'abandon du plan 'Choc des savoirs', et le retour de l'heure de technologie dont les élèves de 6ème sont depuis l'an dernier privés.

Avant d'entrer dans l'analyse du projet de créations et suppression de postes d'enseignants à l'ordre du jour de cette instance, nous dénonçons enfin la dégradation du dialogue social à tous les niveaux : du ministère qui impose ses contre-réformes régressives à marche forcée, rejetées à la quasi unanimité par le Conseil Supérieur de l'Éducation, et contraint les Conseils d'Administration à voter des répartitions de DGH en l'absence de textes réglementaires, aux pressions exercées par la Direction Académique sur certains chefs d'établissement pour que les personnels absorbent le plus possible

d'heures supplémentaires, quitte à supprimer des postes pour créer de tout petits BMP, qui dégraderont les conditions d'exercice des TZR qui y seront affectés. Il n'est pas anodin que les tensions autour des HSA et des services des enseignants soient telles que de nombreux chefs d'établissements n'aient pas été en capacité cette année de remonter les BMP en amont du CSA. Mais le dialogue social est aussi dégradé dans certains établissements, notamment par l'absence de CA pour répartir la dotation globale horaire et pour décider des suppressions ou créations de postes, et où les entraves aux droits syndicaux de manière plus globale se multiplient. Nous constatons d'ailleurs que les alertes dont nous vous faisons part sur ces sujets restent trop souvent sans réponse, et que nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse à notre demande d'audience concernant les entraves aux droits syndical envoyée il y a près de 2 mois.

Alors que le Ministre et vous même, Mme la Directrice Académique, n'avez eu de cesse de répéter que le plan Choc des savoirs est financé, et serait sans incidence sur les postes d'enseignants, nous constatons qu'à l'issue du groupe de travail, l'on aboutissait à 7 suppressions de postes en collège, certes compensés par 7 créations en lycées. Malgré les promesses faites l'an dernier, la suppression de l'heure de technologie en 6ème n'a fait que surseoir d'un an au véritable plan social dont sont victimes les enseignants de technologie avec 15 postes supprimés dont 5 occupés. Les LCA paient un lourd tribut (7 postes supprimés, dont 6 en collège), l'EPS (moins 6 postes) les SVT moins 4 Postes (dont 3 en collège), l'histoire géographie (moins 3 postes) et l'allemand (moins 2 postes). Les groupes de niveaux contraignent les établissements à rogner sur les marges, et à supprimer entre autres des groupes de langues, de TP dont on voit l'impact avec, en plus d'une des suppressions de postes, une diminution des BMP notamment en sciences et en langues vivantes. Que dire des 6 suppressions de postes d'EPS envisagées l'année des Jeux Olympiques ? Les Jeux étaient pourtant censés être l'occasion d'une accélération des transformations sociales en faveur de l'EPS et du sport pour toutes et tous, dont le sport scolaire. Alors que l'on ne cesse de percevoir l'augmentation de la sédentarité des plus jeunes et des inégalités dans l'accès aux activités sportives et artistiques, on supprime des postes, propose des dispositifs entrant en concurrence directe avec avec l'EPS et le sport scolaire au lieu de les revaloriser. Les créations de postes de Mathématiques et de Lettres Modernes sont à l'image du projet d'école voulu par le gouvernement, recentré sur les fondamentaux, à l'inverse de celui porté par la FSU, d'une école qui permet à tous les élèves de s'émanciper par l'accès à une culture commune à des savoirs riches et diversifiés.

Les suppressions de postes d'économie gestion dans la vie technologique alors que sont créés des postes de PLP dans la même discipline nous interroge. Doit on en déduire que le destin scolaire des élèves qui choisissent de s'orienter vers les filières tertiaires se jouera de plus en plus entre une orientation forcée dans la voie générale, faute de place en série STMG ou une orientation non souhaitée dans la voie professionnelle ? La FSU défend le droit des élèves à un égal accès aux trois voies du lycée ayant chacune ses spécificités : la voie technologique, particulièrement mise à mal par la réforme Blanquer du lycée, a depuis sa création largement contribué à la démocratisation des études secondaires. Elle doit être préservée et défendue.

Nous défendons également une école inclusive dotée de moyens permettant de prendre en compte les besoins de toutes et tous les élèves, pour les faire réussir ensemble. Nous ne saurions donc passer sous silence la décision de supprimer, malgré la mobilisation de enseignants (Set de parents d'élèves-le poste ULIS du Lycée Violet le Duc.

Nous saluons en revanche la création de la chaire FLS au lycée Bascan, qui permet à l'enseignante de le demander dans le cadre du mouvement. Le récent groupe de travail au Rectorat sur la question des UPE2A a été porteur de pistes d'amélioration de l'accueil des élèves et des conditions de travail des enseignants coordonnateurs, notamment par un travail mieux coordonné avec les CASNAV. Nous portons ici une demande concernant l'IMP devant être versée aux coordonnateurs d'UPE2A contractuels, créée par souci d'équité avec les titulaire de chaire qui perçoivent la NBI. Contrairement à ce qu'avait précédemment indiqué la DPE, cette indemnité ne peut être versée sous la forme d'un IMP Académique. Nous demandons donc que la dotation des établissements concernés soit

systématiquement abondée d'un IMP fléchée 'coordination UPE2A', versée automatiquement aux coordonnateurs contractuels sans qu'ils aient besoin de la réclamer.

Nous relevons enfin l'absence de création de postes de CPE, alors qu'ils et elles assurent tant bien que mal, au quotidien, le plus souvent seul·e, le suivi de plusieurs centaines d'élèves, et sont confrontés à des problématiques complexes telles que la lutte contre le harcèlement, les questions de laïcité et de vivre ensemble pourtant mises en avant comme des priorités ministérielles. Nous dénonçons avec force la création de nouvelles chaires partagées de CPE illégales, les CPE étant exclus de l'article du décret de 2014 listant les corps susceptibles d'effectuer un complément de service. Nous avons alerté l'an dernier sur les difficultés rencontrées par les collègues concernés pour accomplir sereinement leurs missions. De nouveaux échanges mettent à nouveau en lumière la difficulté pour un personnel CPE mener à bien ses missions dans deux établissements. Ils nous font part d'une démotivation, d'une perte de confiance en soi grandissante et d'un épuisement physique et psychologique particulièrement préoccupants. Nous demandons la réaffectation sur des chaires complètes de tous les personnels en exprimeraient le souhait afin de supprimer ces chaires de CPE à complément de services illégales, qui dégradent les conditions d'exercices des de tous les personnels et ne permettant pas un suivi efficace des élèves.

Nous alertons sur les risques de dégradation des conditions de travail des personnels TZR, conséquence directe de l'alignement des classes pour organiser les groupes de niveaux. La multiplication des petits BMP va augmenter le nombre d'enseignants devant exercer sur deux, voire trois établissements. Ainsi, au collège de la Couldre de Montigny, deux BMP de 4h et 6h sont créés en lettres modernes afin d'avoir suffisamment de professeurs pour prendre en charge les groupes.

Nous dénonçons également l'imposition systématique de deux heures supplémentaires aux enseignants titulaires, et la création de BMP de quelques heures, et demandons que les BMP puissent être abondés dès lors que tous les enseignants exercent à temps plein dans la limite de leur ORS et ne souhaitent pas effectuer d'heures supplémentaires. La possibilité d'imposer une unique HSA visait initialement à introduire de la souplesse dans la constitution des services des enseignants et à absorber des fluctuations sur des besoins des établissements. Une logique comptable imposant un taux d'heures supplémentaires de 8% sur l'ensemble du département – soit près de 1h30 pour un service de 18h - équivaut presque à considérer que le service des enseignants certifiés doit désormais être de 20 heures. Nous dénonçons cette volonté de rendre 'obligatoires' deux heures supplémentaires, particulièrement scandaleuse lorsque les besoins dans une discipline existent, mais qu'un poste est supprimé pour absorber davantage d'heures supplémentaires et redéployer un poste là où la pénurie de ressources humaines est plus importante. Défendre l'idée que ces redéploiements sont effectués dans l'intérêt des élèves tient de l'argumentation fallacieuse. Non seulement elle dissimule la logique comptable qui est à l'œuvre, mais elle sous-entendrait que ce que nous demandons - maintenir des postes en refusant les heures supplémentaires - n'a pas cet intérêt en tête. Le manque de ressources humaines, conséquence d'un manque d'attractivité de la profession, de conditions de travail toujours dégradées, d'augmentation du nombre des missions n'aident en rien les élèves. Ce sont au contraire des créations massives de postes qu'il faut envisager pour permettre aux personnels de mieux accomplir leurs missions auprès des élèves, dans l'intérêt du service public d'éducation.

Si le gouvernement souhaitait réellement faire de l'école publique une priorité, il revaloriserait les salaires des personnels au lieu d'annoncer une coupe de 582 millions d'euros dans le budget de l'Éducation Nationale, dont 382 millions devaient servir à des crédits de rémunération. L'imposture des annonces de Gabriel Attal, qui prétendait que l'annulation des suppressions d'emploi serait sans impact sur le budget, est désormais dévoilée. Le Choc des savoirs est bien mis en œuvre sans moyens, et l'échec du Pacte avéré puisqu'il est désormais quasiment certain qu'au moins la moitié des moyens prévus ne sera pas consommée.

Si le gouvernement souhaitait réellement revaloriser les personnels, il renoncerait aussi au projet de réforme annoncé par S. Guérini, consistant à introduire une part de mérite dans la rémunération des

fonctionnaires. Ceci constituerait un grave dévoiement que d'inciter les fonctionnaires à servir le pouvoir politique en place plutôt que l'intérêt général. La FSU dénonce la mise en concurrence des personnels, l'accroissement des inégalités hommes/femmes que de telles mesures engendreraient. Elle demande au contraire l'ouverture de négociations salariales pour une revalorisation de toutes et tous sans contrepartie et l'abandon du Pacte.

La grève fonction publique du 19 mars, à l'appel d'une large intersyndicale FSU, CGT, UNSA, SGEN-CFDT, FO et Sud sera l'occasion de porter haut et fort nos revendications pour une école publique consolidée, des agents reconnus et revalorisés, des services publics de qualité dans l'intérêt des usagers et des usagères, et autre projet de société porteur de réduction des inégalités et de justice sociale.